

Longtemps dans sa préparation et ses premiers votes au Sénat et à l'Assemblée nationale, la loi sur l'ESS proposa une définition de celle-ci comportant un biais gestionnaire la réduisant à « un mode d'entreprendre » (Defalvard, 2015). Grâce à un amendement voté le 9 mai 2014 juste avant le vote définitif de la loi, ce biais gestionnaire a été corrigé puisque cet amendement a ajouté que l'ESS c'est aussi « un mode de développement économique ». Cet ajout de dernière minute ouvre pour l'ESS une perspective nouvelle de transformation sociale globale en proposant une alternative au mode de développement néolibéral actuel.

Cette nouvelle perspective fait de l'ESS une affaire de culture dans la mesure où tout mode de développement se caractérise par sa culture en un sens anthropologique : l'ensemble des valeurs qui font l'identité, l'appartenance et les usages des membres d'une société. Ainsi, le président de la Banque mondiale (Zoellick, 2010) déclare qu'il existe « quelques principes fondamentaux auxquels on peut croire : le droit de propriété, la valeur des contrats, la primauté du marché et le combat contre les défaillances publiques », qui font la culture néolibérale. Si l'article 1 de la loi ne donne aucune précision sur le mode de développement dont l'ESS est porteuse, son article 9 sur les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) apporte une première esquisse en indiquant que ces derniers sont « au service de projets économiques innovants de développement local et durable ». Il attache ainsi son mode de développement aux territoires qui en deviennent le référentiel. Ce lien entre territoires et culture est au centre de notre analyse. Dans une première partie, notre article montre comment la prise en compte du territoire a conduit les économistes à intégrer la culture comme facteur de développement économique dans son sens anthropologique mais aussi en tant que secteur culturel. Le lien entre culture au sens large et secteur culturel se fait alors à partir du concept de culture du développement. Dans une seconde partie, nous cherchons à montrer à travers l'étude d'un échantillon de PTCE, quelle est la culture de l'ESS et la place qu'y recouvre le secteur culturel afin de pouvoir esquisser la culture du développement dont l'ESS est porteuse sur les territoires en vue d'une transformation sociale globale.

1. Culture et biens culturels dans le développement local

En nous plaçant du point de vue de l'économie ou de l'économiste, le développement économique a longtemps été expliqué à partir de facteurs économiques, le travail, le capital et leur combinaison technique avec des rendements croissants, sans considération ni du territoire, ni de la culture. C'est en abordant le développement comme local que certains économistes ont introduit le concept de territoire dans leur théorie puis, avec ce dernier, la culture et les biens culturels. Cette (r)évolution épistémologique a ouvert l'économie à l'interdisciplinarité.

1.1 Vers une culture du développement

Si dans leur modèle standard du développement, le territoire est absent du raisonnement des économistes, il l'est également demeuré au sein même de l'économie régionale qui lui privilégia le concept d'espace économique plus abstrait et anonyme. Cette exclusion du territoire du champ de l'économie est très liée à la dimension culturelle qu'apporte avec lui le concept de territoire comme le révèle Guigou (2001, p. 795) lorsqu'il écrit que « l'économie régionale est conduite à reprendre certains acquis de la sociologie régionale, à intégrer la culture régionale ainsi que les phénomènes

¹ Qu'on désignera dans le reste du chapitre par son acronyme ESS.

identitaires et sociétaux dans sa démarche. Ce n'est plus à proprement parler de l'économie. C'est de l'histoire et de l'anthropologie ».

La prise en compte du territoire dans sa dimension culturelle a ainsi nécessité une forte évolution épistémologique du savoir économique. Les facteurs culturels du développement, après avoir été des « facteurs invisibles du développement » (Doeringer, 2007), ont été intégrés dans plusieurs théories que recense Kahn (2010). Leur point commun est de montrer que « dans un territoire, les facteurs économiques et les facteurs culturels sont imbriqués. Par exemple, les ressources immatérielles locales lorsqu'elles ne relèvent pas des connaissances formalisées, sont en grande partie constituées des éléments puisés dans le patrimoine culturel régional : capital social, traditions et savoir-faire locaux, langues régionales, etc. » (ibid., p. 633-634). Dans ces analyses, un point est à souligner qui concerne la géographie humaine du territoire qui est très variable, « c'est aussi bien la ville, la métropole, le quartier que le rural » (Lacour, 2014, p. 797).

La construction et la multiplication de données permettant de mesurer les facteurs non économiques du développement ont aussi facilité l'intégration des facteurs culturels dont les économistes ont alors cherché à mesurer l'influence sur le développement. Ainsi, « un nombre considérable de variables culturelles ont été isolées et testées à l'aide de méthodes sophistiquées afin de vérifier si elles peuvent expliquer en partie les performances économiques régionales : les constituants du capital social, le rôle des institutions locales, l'importance des communautés de pratiques des classes créatives, le rôle des réseaux d'innovation, la qualité du dialogue démocratique, les traditions, la proximité culturelle, la culture du management, etc., pour n'en citer que quelques unes » (Kahn, p. 639).

Dans ce catalogue des facteurs culturels, montrant « l'ambivalence de la notion de culture » (Lacour, p. 787), on remarque que l'on trouve côte-à-côte des éléments qui relèvent de la culture dans son sens anthropologique et des éléments qui renvoient aux secteurs et aux biens culturels. R. Kahn propose alors la notion de culture du développement pour intégrer ces éléments dans un cadre cohérent : « il s'agit d'introduire la notion de culture du développement, notion englobant un grand nombre de paramètres qui traduisent l'interpénétration des éléments de la culture régionale avec les données du système institutionnel et productif. Cette notion tend à définir le territoire comme la résultante d'un dialogue entre économie et culture » (Kahn, p. 643). Dans ce cadre, les éléments de la culture au sens anthropologique et ceux relevant des secteurs culturels sont amenés à nouer de nouveaux liens dans cette boucle rétroactive entre économie et culture.

1.2 Biens culturels et culture du développement

Les économistes abordent le rôle des biens culturels dans le développement local à partir de deux grandes approches, celle de l'économie créative et celle des clusters culturels.

Nous avons souligné que le territoire dans sa dimension culturelle renvoie à une géographie humaine variable. Toutefois, à celle de la ville s'attache un courant théorique particulier lié aux industries créatives. Lusso (2015, p.4), en se référant au *Département de la Culture, des Médias et des Sports* du gouvernement de Tony Blair, indique que « les industries créatives comprennent la publicité, l'architecture, le marché d'art et d'antiquité, l'artisanat, le design, la mode, le stylisme, les films, la vidéo, les logiciels de loisir interactifs, la musique, les arts du spectacle, l'édition, les jeux pour ordinateur, la télévision et la radio ». Ici les biens culturels sont intégrés dans un ensemble qui n'est plus celui de la culture dans son sens anthropologique mais d'une économie créative dont Ch. Landry (2010), urbaniste-sociologue, a montré son lien à la ville en développant le concept de « ville créative ». Son analyse se réfère à la crise des villes industrielles qui ont cherché à trouver « des

ressources de redéploiement en régénérant par la culture et les industries créatives d'anciens quartiers industriels tombés en déshérence » (Lusso, p. 6).

Dans son étude de l'agglomération du grand Manchester, Lusso montre que le déploiement d'une industrie créative pour redynamiser une ville n'est pas à confondre avec la dynamique d'un cluster culturel. Ainsi si l'installation des firmes créatives privilégie d'anciens quartiers industriels labellisés « culturels » ou « créatifs » par les décideurs publics qui jouent un grand rôle dans l'émergence de la ville créative, « le secteur des industries culturelles et créatives à l'échelle du Grand Manchester demeure encore à ce jour peu structuré » (Lusso, p. 21). Ici les activités culturelles et plus largement créatives ne participent pas d'une culture du développement faute de produire un lien social sur le territoire.

Le concept de districts culturels s'inscrit dans le courant théorique des districts industriels qui, en économie, remonte à Marshall (1919) dans *Trade and Industry* et a ensuite été repris par les travaux de Becattini (1992) sur la « Troisième Italie ». Dans le district industriel, la place de la culture est tout à fait essentielle car « la coopération interentreprises y est permise par un système de valeurs reposant sur une culture industrielle obtenue à force d'expériences productives communes » (Kosisanski 2011, p. 87) qui n'engagent pas seulement une population d'entreprises mais toute une communauté à laquelle elles sont reliées sur un territoire donné. X. Greffe (2004) produit alors le concept de districts culturels qui sont des districts industriels basés sur des biens culturels. Dans leur étude, Greffe et Simmonet (2008) montre que si la coexistence de deux entreprises culturelles de même nature réduit de 50% leur chance de survie, la coexistence d'entreprises culturelles relevant de différents sous-secteurs (arts visuels, spectacle vivant, patrimoine, industries culturelles) augmente cette chance de survie de 150% : « l'effet de synergie l'emporte donc sur l'effet de compétition et justifie le recours au concept de district culturel ».

Si la ville créative laisse isolés les acteurs de la culture, le district culturel ne tend à réunir que des acteurs de la culture. Ni l'un, ni l'autre n'associe les acteurs du secteur culturel avec ceux d'autres secteurs au sein d'une culture du développement. L'enjeu de notre étude des PTCE est de voir si, pour certains d'entre eux au moins, ils offrent une ébauche d'une culture du développement propre à l'ESS qui associe culture dans son sens anthropologique et biens culturels.

2. Vers une culture ESS du développement ?

Avant de regarder l'ESS sur les territoires à travers le prisme des PTCE pour y analyser les liens entre culture et biens culturels, il faut d'abord reconnaître que les liens entre l'ESS et le secteur culturel ne sont pas simples. Pour les uns (B. Letarjet, 2017), au-delà d'une appartenance statistique qui place les associations et plus rarement les coopératives de la culture dans l'ESS, nous avons deux domaines qui s'ignorent réciproquement et dont la rencontre pourrait comporter des retombées positives pour l'un et l'autre. Pour d'autres (Coler, 2014), cette absence de liens cache une invisibilisation des liens qui existent mais dont l'ancrage se fait moins avec l'ESS qu'avec l'économie solidaire ou le deuxième S de l'ESS (Lhomme R., 2018). Se dessine ici une résistance à associer les activités culturelles à un « mode d'entreprendre » auquel l'ESS est, selon nous, trop souvent réduite. L'enjeu de déplacer le focal du côté du mode de développement local permet d'offrir une autre base de rencontre entre les acteurs de l'ESS et ceux du secteur culturel dont l'enjeu est celle du déploiement sur les territoires d'une culture ESS du développement.

2.1 La culture des PTCE

Nouvelle appellation de réalités territoriales parfois anciennes, les PTCE ont très vite fait l'objet d'une reconnaissance institutionnelle. Ainsi, l'article 9 de la loi relative à l'ESS promulguée le 31 juillet 2014 les définit comme :

« le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou tout autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable ».

Afin de considérer la culture portée par les PTCE, nous avons analysé les fiches de présentation de 49 PTCE disponibles en ligne sur le site du Labo de l'ESS (voir encadré ci-dessous).

Etude de 49 PTCE

Le labo de l'ESS a été, en mobilisant des réseaux de l'ESS, un acteur central de la diffusion de ce nouveau modèle dont l'appellation remonte aux Etats Généraux de l'ESS en 2010. En 2017, le Labo de l'ESS dénombre plus de 150 PTCE et propose d'en découvrir des exemples en publiant des fiches de présentation sur son site. En enlevant un doublon, une fiche de quelques lignes seulement et une fiche d'un PTCE trop particulier, hors champ, nous avons analysé 49 fiches de PTCE qui comportent en moyenne une à deux pages de texte.

Ces fiches ont été publiées entre 2012 et 2018 avec 29 fiches publiées en 2017 et 12 en 2018. Elles sont réalisées à partir d'entretiens avec les acteurs et de documents issus du PTCE. Sur les 49 PTCE, 23 développent des activités dans le champ de la transition écologique (économie circulaire, circuit-court, écoconstruction, énergie durable...), d'autres sont multi-activités ou ont des activités de type social. Enfin, 5 sont mono-culturels et 6 associent des activités culturelles et des activités hors du champ de la culture.

Notre analyse de ces fiches a consisté à comptabiliser certains mots afin d'identifier la grappe de valeurs qui orientent ces activités.

Les trois termes qui reviennent quasi systématiquement dans chacune des 49 fiches sont ceux de coopération (ou coopératif), de lien social (cohésion sociale, insertion, citoyen) et de territoire (local), en ne comptant pas bien sûr ces termes lorsqu'ils apparaissent dans l'appellation Pôle territorial de coopération économique. Pour les termes de coopération, lien social et territoire, ils sont présents dans respectivement 94%, 92% et 92% des fiches. Avec une intensité moyenne de 1,65 pour le terme de coopération, de 1,55 pour le terme lien social et de 2,21 pour le terme de territoire qui revient donc, dans les fiches où il est présent, plus de deux fois en moyenne par fiche.

Les valeurs convoquées pour présenter leur PTCE affirment un mode de développement qui s'appuie sur la coopération entre des acteurs hétérogènes partageant une même finalité pour le territoire, tournant les activités économiques vers sa cohésion sociale. Pour 50% d'entre eux, leurs activités sont orientées vers le développement durable. C'est relativement peu si l'on considère que cet

élément fait partie de leur définition par la loi. La culture ESS du développement que révèlent les PTCE est celle de la coopération entre acteurs locaux pour que la richesse produite sur le territoire soit inclusive.

Deux autres termes reviennent assez régulièrement, ceux de mutualisation (dans 43% des cas avec une intensité de 1,43) et de collectif (dans 45% des cas avec une intensité de 1,36). Cette faiblesse relative du terme de collectif relativise quelque peu l'intensité de la coopération. Enfin, la valeur assez fondamentale de l'ESS, celle de la démocratie économique qui est centrale dans la charte de l'économie sociale, est ici en retrait. Le terme de gouvernance démocratique ou participative ou partagée revient dans seulement 18% des fiches.

2.2 Les activités culturelles dans la culture des PTCE

Les PTCE de la culture ont fait l'objet d'une étude spécifique et monographique (Henry, 2015) qui a souligné que les pôles culturels étaient des regroupements mettant en œuvre une mutualisation à plusieurs niveaux (des lieux, des financements, des RH ...) dans une logique de consolidation de leur modèle économique dans un contexte de difficulté économique. Nous nous plaçons ici sur un autre registre, celui des valeurs, et avec une autre méthode qui est documentaire.

Parmi les 49 PTCE présentés, nous avons repéré 5 PTC mono-culturels et 6 PTCE qui associent des activités culturelles et non culturelles selon un mixte variable. Certains d'entre eux élargissent leur activité culturelle de base à d'autres activités alors que d'autres intègrent des activités culturelles à leur grappe d'activités initiales. Si on les additionne, ils représentent 22,5% des PTCE alors que les établissements ESS culturels représentent 15% à 17% de l'ensemble ESS (cf. Latarjet). Cette légère surreprésentation de la culture dans notre échantillon s'explique par la catégorie mixte qui élargit le champ.

Du point de vue des valeurs fortes, les PTCE culturels se distinguent-ils des autres ? Aucunement puisqu'on retrouve les trois termes dans des proportions quasiment identiques. Les termes de coopération, lien social et territoire se retrouvent respectivement dans 91%, 82% et 91% des cas avec une intensité de 1,9 puis 1,55 et enfin 1,9. Même si le nombre réduit de PTCE culturel invite à la prudence, il est remarquable que les PTCE culturels portent la même culture ESS de développement que les autres, fondée sur la coopération entre acteurs d'un territoire pour des activités dont la finalité partagée est la fabrique du lien social. Leur seule spécificité réside dans la présence du terme de création qui revient dans 55% des fiches des PTCE culturels.

Conclusion

En se définissant comme porteuse d'un mode de développement local et durable, l'ESS fait émerger une culture du développement dont le territoire, se substituant au marché ou à l'Etat, devient le sujet collectif. Le territoire offre ainsi un lieu de rendez-vous pour les acteurs de l'ESS et la culture. Sur ces territoires, notre étude des PTCE a permis d'esquisser la culture du développement dont l'ESS est porteuse à travers des alliances avec les collectivités locales et des entreprises classiques. Celle-ci s'arrime à la coopération entre acteurs locaux pour promouvoir des activités économiques dont la finalité partagée pour le territoire est sa cohésion sociale.

Pour l'heure, les coopérations entre acteurs de l'ESS et acteurs de la culture restent marginales. Leur déploiement requiert que les acteurs de l'ESS soient davantage convaincus qu'ils portent une culture du développement au-delà d'un seul mode d'entreprendre et que les acteurs de la culture se considèrent aussi comme des entrepreneurs sociaux de territoire. L'apport des acteurs de la culture

dans la production d'une culture ESS du développement est, en particulier, d'ouvrir cette culture sur le monde en lui évitant le repli sur une identité fermée tout en l'orientant vers une transformation sociale globale.

Bibliographie

- Coler P. 2014, « Culture et économie solidaire, l'ufisc », dans M. Hersent, *L'économie solidaire en pratiques*, Toulouse, Eres, p. 141-161.
- Defalvard H. 2015, « Le biais gestionnaire du projet de loi-cadre de l'économie sociale et solidaire », dans Glémain P. et Bioteau E., (ss. la dir.), *Entreprises solidaires. L'économie sociale et solidaire en question(s)*, Presses universitaires de Rennes, p. 193-201
- Grefte X. 2005, *La culture et le développement local*, OCDE, Paris.
- Guigou J.-L. 2001, article « Economie régionale », dans Jessuas C., Labrousse C, Vitry D., *Dictionnaire des sciences économiques*, PUF.
- Henry A. 2015, « La culture importe-t-elle pour le développement ? » *Le Débat*, n° 185, p. 160-170.
- Henry Ph. 2015, « Pôles Territoriaux de Coopération Economique culture : des regroupements pragmatiques dans des secteurs d'activité de grande incertitude », disponible sur le site du Labo de l'ESS, août 2015.
- Kahn R., « La dimension culturelle du développement territorial », *Revue d'Economie Régionale & Urbaine*, n° 4, p. 625-650.
- Kosianski J.M., 2011, « Territoires, culture et politique de développement », *Revue d'Economie Régionale & Urbaine*, n°1, p. 81-111.
- Lacour C., Leloup F., Moyart L., « Introduction. Culture, patrimoine, savoirs : facteurs dynamiques de développement », *Revue d'Economie Régionale & Urbaine*, vol. 5, p. 785-799.
- Lajartet B. 2017, *Rapprocher la culture et l'ESS*, Etude pour le Labo de l'ESS, décembre.
- Lhomme R. 2018, « ESS et droits culturels au prisme des capacités », *Profession spectacle*, septembre.
- Lusso B. 2015, « Régénération culturelle et développements de clusters créatifs : l'exemple de la grande agglomération de Manchester », *Géographie, économie, société*, vol. 17, n°1, p. 3-24.
- Zoellick R.B., *Democratizing Development Economics*, Adress to Georgetown University, The World Bank Group, 29 septembre 2010.